



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 09 MARS 2023

DCM 23/006

**SOCIAL – Aide exceptionnelle de la ville au profit du Fonds d'Action
Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) en soutien aux
victimes de séisme du 6 février 2023 frappant la Turquie et la Syrie**

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 09 mars 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 03 mars 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M. CADIOT Laurent, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine
 - M. SIMONIN Sébastien
 - M^{me} DUFOUR Florence
 - M^{me} GOUAR Saraa
 - M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine
 - M^{me} COLLET Jennifer
 - M^{me} MICHEL Fleur
- par M^{me} MARTINHO Sandrine
par M^{me} SIMONIN Elsa
par M. BORDES Joël
par M. MAGA Sylvère
par M. CHAMBERT Julien
par M. LECLERC Grégory
par M. GOUT Christophe

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} OROSCO Claire à 19h10 (a pris part à tous les votes excepté celui du procès-verbal)
- M^{me} COLLET Marina à 19h51 (a pris part à tous les votes excepté celui du procès-verbal)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} BROUTIN Gaëlle, à 22h40 (a pris part à tous les votes)

ABSENCE :

- M. PARIS Benoît



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2023

—
DCM 23/006

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES
—

Objet : Aide exceptionnelle de la ville de Houilles au profit du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) en soutien aux victimes du séisme du 6 février 2023 frappant la Turquie et la Syrie

Le Conseil Municipal,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1115-1,

Vu le communiqué du ministère des Affaires Etrangères en date du 9 février 2023,

Considérant que le FACEO est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,

Considérant que le FACEO est l'unique outil de l'Etat donnant la possibilité aux collectivités territoriales de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence,

Considérant que la Ville de Houilles entend ainsi participer, à hauteur de 10 000€, à l'aide humanitaire nationale qui s'organise afin de soutenir les victimes du séisme du 6 février 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **OCTROIE** une subvention exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire d'un montant de 10 000 euros au profit du FACEO afin de soutenir les victimes du séisme du 6 février 2023.

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget communal : nature 6745, fonction 524, service 10.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.

AR. délivré le : 17 MARS 2023

Publication effectuée le : 17 MARS 2023

Exécutoire ce jour : 17 MARS 2023

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20230317-DCM23-006-AI
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023